

Département de l'ESSONNE

République Française

Arrondissement d'ETAMPES

Extrait du registre des DELIBERATIONS

Commune de DOURDAN

du Conseil Municipal du mardi 31 janvier 2017

Nomenclature N° : 7

Conseillers en exercice : 33

N°DEL2017004

Présents : 32

Votants : 29

Objet : Demande de subvention dans le cadre de la réserve parlementaire du Sénat – Acquisition d'équipements pour l'aire de jeux extérieure du parc municipal Rouillon-Lejars à Dourdan

Le 31 janvier 2017 à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de DOURDAN, légalement convoqué par Madame la Maire le 25 janvier 2017, s'est réuni sous la Présidence de Maryvonne BOQUET, au Centre Culturel, Esplanade Bad Wiessee à Dourdan.

PRESENTS : Maryvonne BOQUET, Olivier BOUTON, Catherine AUBERT, Gérard DIAZ, Sylvine HENDELUS, Séverine HULBACH, Thomas KIEFFER, Tarik EL GACHBOUR, Pierre DUCOLONER, Alain L'HARIDON, Annie SARRAN, Brigitte ZINS, Jean-Jacques DULONG, Claudine KIEFFER, Luc TURNER, Romain VITEAU, Béatrice CROS, Nessa DAVRAIN, Désigane FLORE, Aude BOQUET, Elsa CAUDY, Thérèse GILBERT, Christophe NICOLAU, Marie-Ange ROUSSEL, Eric RINEAU, Olivier LEGOIS, Marc MACAN, Conseillers Municipaux.

ABSENTE : Christelle BARTHELEMY

ABSENTS EXCUSES : Farid GHENNAM, Didier LECRENAIS, Nicolas LECOT, Nadia LE BOURNOT, Pascale CHAUVEAU.

Conformément à l'article L 2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales, pouvoirs ont été donnés par Farid GHENNAM à Séverine HULBACH, Didier LECRENAIS à Olivier BOUTON, Nicolas LECOT à Aude BOQUET, Nadia LE BOURNOT à Christophe NICOLAU, Pascale CHAUVEAU à Marc MACAN.

SECRETAIRE DE SEANCE : Aude BOQUET

Rapport de : Gérard DIAZ

Dans le cadre de la sécurisation de ses aires de jeux, la commune de Dourdan a décidé l'achat d'équipements pour l'aire de jeux d'enfants située dans le parc municipal Rouillon-Lejars, en remplacement de la précédente, fortement dégradée. La nouvelle aire de jeux d'enfants est composée de modules adaptés et sécurisés. La reprise partielle du terrain multisport est également programmée.

Le coût estimatif des travaux s'élève à la somme de 16 666,66 € HT, soit 20 000,00 € TTC.

Ce projet est susceptible d'être, en partie, aidé dans le cadre de la réserve parlementaire du Sénat (Monsieur BERSON).

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2121-29,

Vu le projet d'acquisition d'équipements pour l'aire de jeux d'enfants située dans le parc municipal Rouillon – Lejars à Dourdan,

Vu l'avis de la commission « Finance » en date du 11 janvier 2017,

Considérant le projet d'acquisition d'une nouvelle aire de jeux d'enfants en remplacement de la précédente de fortement dégradée,

Considérant le coût de cette opération estimé à 16 666,66 € HT, soit 20 000,00 € TTC,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, par :

- **29 voix POUR :** Maryvonne BOQUET, Olivier BOUTON + le pouvoir de Didier LECRENAIS, Catherine AUBERT, Gérard DIAZ, Sylvine HENDELUS, Séverine HÜLBACH + le pouvoir de Farid GHENNAM, Thomas KIEFFER, Tarik EL GACHBOUR, Pierre DUCOLONER, Alain L'HARIDON, Annie SARRAN, Brigitte ZINS, Jean-Jacques DULONG, Claudine KIEFFER, Luc TURNER, Romain VITEAU, Béatrice CROS, Nessa DAVRAIN, Désigane FLORE, Aude BOQUET + le pouvoir de Nicolas LECOT, Elsa CAUDY, Thérèse GILBERT, Christophe NICOLAU + le pouvoir de Nadia LÉ BOURNOT, Marc MACAN + le pouvoir de Pascale CHAUVEAU.
- **3 Abstentions :** Marie-Ange ROUSSEL, Eric RINEAU, Olivier LEGOIS
- **d'autoriser** Madame la Maire à saisir Monsieur le Sénateur afin d'obtenir l'aide la plus élevée possible dans le cadre de la réserve parlementaire du Sénat pour l'acquisition d'une aire de jeux d'enfants, en remplacement du précédent, dans le parc municipal Rouillon-Lejars à Dourdan.
- **d'autoriser** Madame la Maire ou son adjoint délégué à signer tout document relatif à cette aide.
- **de dire** que les crédits budgétaires seront inscrits en dépenses et en recettes sur l'année 2017.

Acte rendu exécutoire :

- **Publié le : - 8 FEV. 2017**
- Transmis au représentant de l'Etat



Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour Extrait Conforme
La Maire
Maryvonne BOQUET
Maryvonne BOQUET